



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation  
25.11.2008

L'an deux mille huit et le premier décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage

**Présents :** Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mmes HOUDET, COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mr RAYNAL, Mlle CARLES, Mrs DE GUALY, RASKOPF, Mme BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BENEZECH, Mmes GALINIER, CHAILLET, Mrs BUONGIORNO, GALINIE, Mme RAHOU, Mr LE ROCH.

N° 08/199

**Absents:** Mr MARTY, Mme DESFARGES-CARRERE, Mr BALOUP, Melle PORTAL, Mr DELBES (excusé), Mmes ESPIE, THUEL (excusée).

**Secrétaire :** Mr RAYNAL.

Objet de la délibération

*Rapporteur : Monsieur Crespo*

**ADHESION A  
L'A.N.D.E.S.  
(Association Nationale  
des Elus en Charge du  
Sport)**

Afin de faire bénéficier la collectivité et plus particulièrement le développement du sport dans la cité, il convient de faire adhérer notre collectivité à l'association A.N.D.E.S.

En effet, les buts définis par cette association regroupant l'ensemble des élus en charge du sport, sont de nature à aider et promouvoir les échanges entre commune dans un souci de bonne gestion et de partage des expériences en matière d'investissement et de fonctionnement.

L'Association Nationale des Elus en charge du Sport s'est donnée pour objectifs principaux de :

- Resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de promotion et de développement des activités physiques et sportives sur le plan communal, intercommunal, départemental, régional et national.

*Adopté à l'unanimité*

- Assurer la défense des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres en toute matière relative aux activités et infrastructures sportives, y compris par voie d'action ou d'intervention en justice.

- Assurer la représentation collective de ses membres auprès de l'Etat, du mouvement sportifs, des organismes d'aménagement des normes des équipements sportifs et d'homologation des enceintes sportives et de sécurité des manifestations sportives.

- Constituer un organe de réflexion consultatif en matière de gestion, d'organisation des activités physiques et sportives, de concertation et négociation avec tous organismes ayant une influence sur la vie sportive communale.

Le coût de l'adhésion pour les communes de la strate démographique de St-Juéry s'élève à 205 € par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL - APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'adhérer à cette Association.

DESIGNE Monsieur Pierre Crespo pour représenter la commune de Saint-Juéry en son sein.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 14 octobre 2009  
Jacques LASSERRE  
Maire,